



# Convention de partenariat 2024-2026

Carrefour des Gestions Durables de l'Eau

Parc des Expositions de Dijon

## L'organisateur :

La SAS IDEAL Connaissances, *ci-après dénommée « idealCO »* ;

Domiciliée : 93 avenue de Fontainebleau, 94276 LE KREMLIN-BICETRE.

Représentant de l'organisateur : Monsieur Philippe BOYER, Président, dûment habilité à cet effet.

Et

## La personne morale contractante :

Dijon Métropole,

Domiciliée : 40 avenue du Drapeau - CS 17510 - 21075 - DIJON CEDEX

Représentant du contractant : François REBSAMEN, Président

93, avenue de Fontainebleau

94276 Le Kremlin-Bicêtre cedex

Tél : 01 45 15 09 09 – [www.idealco.fr](http://www.idealco.fr)

## Contexte de la mission

La période que nous vivons actuellement est « transitoire », entre une époque où l'eau semblait être une ressource abondante et inépuisable et une prise de conscience collective sur la nécessité de la protéger et de l'économiser. Les alternances entre périodes de sécheresse prolongées et épisodes pluvieux intenses s'accroissent et ont mis l'eau au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Le Plan Eau gouvernemental lancé en mars 2023 par le président de la République a permis de replacer ces enjeux au centre des politiques publiques et de stimuler les actions des Agences de l'Eau, des collectivités territoriales et de leurs partenaires.

Le Carrefour des Gestions Durables de l'Eau de Dijon vise à réunir l'ensemble des acteurs du monde de l'eau pour co-construire des solutions, partager les expériences, les expertises et créer une synergie essentielle entre leurs différentes compétences : un tout nouveau modèle de gestion de la ressource, plus vertueux, intégrant davantage l'impact sur les milieux naturels, la gestion quantitative, la désimperméabilisation des sols, la prévention des pollutions, la protection des milieux humides. Ce modèle vient décloisonner les politiques publiques autour d'un seul grand cycle de l'eau.

Après le succès de la 2<sup>ème</sup> édition les 6 et 7 septembre 2023 à Dijon au Parc des Expositions (45 conférences, 8 parcours thématiques, 1 600 participants satisfaits de la qualité du programme et des échanges, 90 exposants...), l'ambition d'idealCO, partagée avec Dijon Métropole, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Département de la Côte d'Or et le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube est la suivante : travailler collectivement et de façon transversale à une meilleure gestion de la ressource en eau, poursuivre la mobilisation des acteurs de l'eau de la moitié Est de la France en associant les acteurs institutionnels du territoire, accueillir 1800 participants et une centaine d'exposants qui présenteront leurs innovations.

La 3<sup>ème</sup> édition se tiendra les 11 et 12 septembre 2024 à Dijon au Parc des Expositions.

Afin d'ancrer cet événement dans la durée, Dijon Métropole a proposé à idealCO de conclure une convention de partenariat pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

## 1. Définition du partenariat

Dijon Métropole dispose, en qualité de partenaire historique et privilégié, d'un affichage préférentiel et d'un droit d'orientation sur la manifestation :

- Droit d'orientation : ce droit s'exerce notamment sur l'orientation des grands axes du programme de la manifestation en accord avec le comité de pilotage
- Affichage sur l'ensemble de la manifestation : affichage en qualité de parrain d'atelier, affichage du logo de Dijon Métropole sur l'ensemble des documents d'édition avec la mention « co-organisé avec », édité du Président
- Prises de parole : parrainage d'un atelier, choix du sujet et des interventions
- Invitations gratuites à diffuser largement
- Présence de Dijon Métropole sur l'espace exposition

## 2. Descriptif des prestations

### 2.1. Droit d'orientation et construction du contenu

Dijon Métropole participe au Comité de Pilotage à Dijon ou par visioconférence chargé de déterminer avec l'ensemble des partenaires les axes stratégiques des différentes éditions : thématiques, choix des intervenants à solliciter, partenaires à associer, parties prenantes à mobiliser (*incluant pour idealCO : préparation des documents de travail, temps de rédaction des comptes-rendus et bilans des échanges, déplacements aux réunions, coordination avec les acteurs*).

### 2.2. Affichage de Dijon Métropole sur l'ensemble de la manifestation

Dijon Métropole bénéficie d'un affichage préférentiel sur l'ensemble de la manifestation :

- Edito du Président
  - dans une des newsletters d'information diffusées au plan national
  - sur le site web de l'événement
- Prises de parole
  - lors des allocutions d'ouverture officielle lors d'ateliers (à définir chaque année). En 2024, Dijon Métropole parraine un atelier le mercredi 11 septembre 2024 de 9h30 à 10h30 sur l'efficacité énergétique des stations d'épuration
- Affichage du logo de Dijon Métropole sur l'ensemble des supports de promotion avec la mention « co-organisé avec »
  - sur le guide du participant remis le jour J aux visiteurs
  - sur les fonds d'écran de chaque salle de conférence
  - dans les insertions publicitaires des divers médias partenaires de l'événement
  - sur le site web de l'événement
  - sur les newsletters d'information et de relance diffusées pour la promotion du CGDE : 1<sup>er</sup> save the date, ouverture des inscriptions, newsletters thématiques

### 2.3 Présence de Dijon Métropole sur le salon professionnel

Dijon Métropole est présent sur le salon professionnel et bénéficie d'une mise à disposition d'un emplacement de 36m<sup>2</sup>, équipé de moquette et d'une arrivée électrique fournies par idealCO, sur l'espace exposition, au sein du Village territorial (emplacement à définir chaque année) à partager avec ODIVEA.

## 2.4 Mise à disposition d'outils de communication et d'invitations

idealCO met à disposition de Dijon Métropole des outils de communication et des invitations :

- Création d'une newsletter d'invitation dédiée à Dijon métropole (HTML charté aux couleurs de l'évènement)
- Création d'un code invitation gratuite (hors déjeuner) dédié à Dijon Métropole, à diffuser sans limite
- 15 invitations par jour au cocktail déjeunatoire

*N.B. : inscription préalable sur le site internet dédié à l'évènement (sauf intervenants) pour remise d'un badge nominatif le jour J*

## 2.5 Bilan et rendu de l'évènement

Après l'évènement, idealCO réalise une enquête de satisfaction auprès des participants.

Un bilan réalisé par idealCO est présenté à Dijon Métropole après chaque édition (6 mois au plus tard) mentionnant :

- le nombre, la fonction et l'origine géographique des participants
- l'appréciation des participants concernant :
  - la manifestation
  - les thèmes des conférences
  - le choix des intervenants
  - le lieu
  - le salon professionnel
  - l'accueil
  - la restauration
  - les informations remises sur place
  - la communication
- l'appréciation des exposants concernant :
  - l'organisation en amont
  - l'installation
  - la disponibilité des équipes
  - l'emplacement et la qualité de leur stand
- les actions de communication, marketing.

### 3. Promotion du CGDE par Dijon Métropole

Afin de mobiliser largement ses contacts et en vue d'une hausse du visitorat, Dijon Métropole s'engage à :

- diffuser sur ses bases la newsletter d'invitation (HTML charté fourni par idealCO)
- diffuser le code invitation gratuite (hors déjeuner) dédié
- relayer les posts LinkedIn et X ainsi que les communiqués de presse relatifs à l'événement, au besoin

### 4. Récapitulatif financier

Le financement forfaitaire de Dijon Métropole s'élève chaque année à 30 000 Euros TTC.

- |             |                 |
|-------------|-----------------|
| • Total HT  | 25 000,00 Euros |
| • TVA (20%) | 5000,00 Euros   |
| • Total TTC | 30 000,00 Euros |

### 5. Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans pour l'organisation des éditions 2024, 2025 et 2026 du CGDE. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une des parties.

### 6. Paiement des prestations

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des prestations. Les modalités de règlement des prestations sont les suivantes :

- Versement de 50 % chaque année lors du comité de pilotage de lancement
- Le solde chaque année sur présentation du bilan (au plus tard 6 mois après chaque édition)

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 25 avril 2024

Le Président d'IDEAL Connaissances

Le Président de Dijon Métropole

Philippe BOYER

François REBSAMEN

**IDEAL Connaissances**

93 avenue de Fontainebleau  
94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex  
Tél: 01.45.15.09.09  
Télécopie: 01.45.15.89.00  
Siret: 497 914 556 00020/APE: 8230 Z